Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_43-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
7 avril 2026

N° de la délibération
2026-43

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (28) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération d'ordures ménagères

Rapporteur : Daniel COTTEN

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Dans le cadre du fonctionnement de l'usine d'incinération implantée au lieu-dit « Kervoazou » à Carhaix-Plouguer, la CLIS a pour objet de promouvoir l'information du public en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine. La commission est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Elle est composée de représentants de services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé, de l'exploitant (SIRCOB, SUEZ), des collectivités territoriales, d'associations œuvrant pour la défense de l'environnement, la santé des consommateurs…

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_43-DE

La ville de Carhaix y est représentée par un conseiller municipal membre titulaire et un conseiller municipal membre suppléant. La durée du mandat est de 3 ans.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner, par un vote à main levée, un représentant titulaire et un suppléant au sein de la Commission de suivi de site et de surveillance de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :
Titulaire : Daniel COTTEN
Suppléant : Yann MANAC'H

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection de leur représentant, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent comme :

Titulaire : Daniel COTTEN
Suppléant : Yann MANAC'H

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -